La lutte pour la conservation du noyer en Suisse

Autor(en): **Badoux, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **67 (1916)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-785582

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La lutte pour la conservation du noyer en Suisse.

Nous avons, à diverses reprises, entretenu nos lecteurs de faits relatifs à notre noyer indigène. Il en vaut la peine bien que, à proprement parler, le noyer ne soit pas une essence forestière. Cet arbre précieux, auquel on a fait une guerre impitoyable depuis quelques années, occupe dans notre pays une si grande place que les forestiers ont, eux aussi, le devoir de veiller à sa conservation et, si possible, à l'extension de sa culture.

Plusieurs, au reste, n'ont pas attendu pour y veiller, que retentissent le cri d'alarme et les plaintes que l'on entend aujourd'hui de tous côtés.

Voilà longtemps déjà que M. le Dr *F. Fankhauser,* inspecteur forestier fédéral, a cherché à attirer l'attention des forestiers sur le noyer et qu'il a recommandé sa culture en forêt. Il y a consacré quelques-uns de ses meilleurs articles de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen". Récemment encore, il a publié sur le noyer une brochure populaire dont nous donnons plus loin une analyse bibliographique. Et ce nous est un plaisir de signaler une publication antérieure de cet auteur, que le „Journal forestier" n'a pas eu jusqu'ici l'occasion de mentionner, une monographie du noyer commun qui est l'étude la plus complète et la mieux documentée que nous possédions aujourd'hui sur cet arbre.[1]

M. *A. Vulliémoz,* inspecteur forestier à Payerne, a lui aussi fait preuve d'une activité très louable pour la mise en pratique des conseils du Dr Fankhauser. Depuis plusieurs années, il fait récolter des noix sur des sujets choisis soigneusement; nous avons eu l'occasion d'admirer les très beaux plants qu'il cultive dans la pépinière de Boulex, près de Payerne. Ces plants de haute tige sont distribués, pour un prix modique, aux propriétaires de la contrée qui en font la demande. En 1908, M. Vulliémoz en a vendu 60 tiges de 2 à 3 m de hauteur. En 1913, ce nombre est monté à 760. A ce jour, ses pépinières ont livré 1740 plants de noyer repiqués pour la plupart deux fois. La plus grande partie de ces jeunes noyers ont été plantés dans les champs de la vallée de la

[1] Lebensgeschichte der Blütenpflanzen Mitteleuropas, von O. v. Kirchner, E. Lœw, C. Schröter. — Dr. *F. Fankhauser. Gattung Juglans L. Nussbaum.* Stuttgart 1914. E. Ulmer. Nombreuses illustrations.

Broye; dès 1913, M. Vulliémoz en a utilisé dans les plantations forestières à titre de regarnissages; il emploie pour cela les sujets les moins beaux des pépinières. Nous espérons qu'il voudra bien publier un jour les expériences faites en forêt; ses collègues lui en seront certainement reconnaissants.

Voilà longtemps, au reste, que le canton de Vaud s'occupe systématiquement de l'amélioration de la culture du noyer et de l'introduction de variétés nouvelles. Sa station de recherches du Champ de l'Air, à Lausanne, y a consacré beaucoup de soins. Le jardinier-chef, M. *Peneveyre,* a publié, il y a quelques années, dans la *Terre vaudoise* une longue série d'articles sur le noyer qui contiennent de précieux renseignements.

Tous ces encouragements et ces conseils n'ont pas manqué d'agir. Aussi plante-t-on aujourd'hui beaucoup de jeunes et bons noyers dans la campagne vaudoise. Quelques courses nous ont permis, récemment encore, de constater à nouveau cet heureux fait. Nous ne savons ce qu'il en est, à cet égard, dans d'autres cantons. Quelque aimable correspondant voudra peut-être nous le dire occasionnellement.

Quant à la disparition des gros noyers, une des gloires de nos belles campagnes, elle n'est, hélas, que trop vraie. Et la brochure du Dr Fankhauser nous donne à ce sujet des précisions bien propres à consterner les amis de la belle nature. Cependant, l'amour du gain n'a pas sévi partout avec la même intensité; il est encore, heureusement, des contrées où le respect des choses du passé, des vieux arbres, en particulier, est vivace au cœur de nos populations. Nous avons pu constater, l'été dernier, que dans la vallée de la Broye, tout spécialement, les gros noyers sont encore bien représentés. Nos campagnards ont su faire preuve d'un intelligent esprit conservateur. Ils n'ont pas tout sacrifié au dieu Mammon; ils ont respecté pour la plupart l'héritage sacré des ancêtres.

Voilà une constatation bien réconfortante. Et, involontairement, on est tenté de se poser la question: l'intervention de la Société vaudoise des forestiers en faveur de la conservation des beaux arbres n'aurait-elle pas réussi à porter de bons fruits? Son catalogue des *Beaux arbres du canton de Vaud,* son appel en faveur de leur maintien, n'auraient-ils pas agi sur les esprits? Longtemps nous avons été un peu sceptique à cet égard. Il nous paraît cepen-

dant maintenant que cette action a exercé son bienfaisant effet. Quoi qu'il en soit, la diminution du nombre des noyers semble avoir été moins grave dans la campagne vaudoise que dans la plupart des autres cantons.

Nous avons signalé déjà la motion présentée au Grand Conseil du canton de Vaud, l'été dernier, en faveur d'une protection efficace des noyers. La commission nommée pour examiner cette motion vient de présenter son rapport. Ce dernier a été admis sans discussion; le Grand Conseil a décidé de le faire imprimer et de l'adresser à toutes les communes et écoles du canton. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette manifestation bien opportune.

La dernière mesure relative à la conservation de nos noyers, et la plus radicale aussi, est le décret du Conseil fédéral, du 24 octobre écoulé, relatif à l'interdiction d'abatage du noyer sur toute l'étendue de la Confédération suisse.

Ces différentes mesures préventives et répressives en faveur du noyer nous montrent que, sous la pression de l'opinion publique, nos autorités ont su prendre les décisions qu'imposait le sérieux de la situation. On peut admettre que les mesures prises suffiront. Espérons que les nombreuses tentatives pour éclairer notre peuple sur l'importance de la culture du noyer seront suivies d'un heureux effet. En tout état de cause, leurs auteurs peuvent être assurés, à l'avance, de la reconnaissance de tous ceux qui désirent garder intact le trésor de beautés naturelles de notre pays.

H. Badoux.

Addendum. La photographie qui est en tête de ce cahier est celle d'un noyer remarquable, non pas par sa taille, mais par son altitude élevée. Ses dimensions sont les suivantes:

Circonférence à 1.3 m, 99 cm.
Hauteur totale, 9.5 m.
Hauteur du fût jusqu'à la bifurcation, 2.05 m.
Diamètres de la cime, 10.5 et 10 m.

Ce noyer, propriété de M. Adrien Laddor, industriel à Ste-Croix, croît dans un jardin, à 1085 m d'altitude. Il est âgé d'environ 45 ans. En 1915, il a fructifié avec abondance. Il est en plein accroissement, indemne de tout défaut ou tare et parfaitement normal à tous égards.

Dans les Alpes, on connaît en Suisse quelques rares exemplaires isolés qui croissent à une altitude plus élevée encore. Mais dans le Jura suisse, c'est la limite supérieure de sa distribution verticale. Selon tout

vraisemblance, si l'on s'en tient aux indications contenues à la publication citée plus haut du Dr Fankhauser, le noyer de Ste-Croix n'est dépassé en altitude que par un seul autre noyer, celui de la Motta, près Les Ponts, dans le Jura neuchâtelois, à 1100 m. Cet arbre, âgé de 70 ans, avec un diamètre de 55 cm à 1.3 m est inférieur en hauteur à celui de Ste-Croix, puisqu'il ne dépasse pas 8.5 m. *H. B.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité pour l'année 1915/16.

Messieurs et chers collègues,

L'an dernier, à pareille époque, l'effectif de notre société était de 323 membres.

Dès lors, nous avons recueilli huit adhésions nouvelles.

Nous avons en revanche à enregistrer huit démissions.

Quatre de nos membres sont décédés dans le courant de cette année.

Notre effectif est donc aujourd'hui de 319 membres, dont dix membres d'honneur.

301 membres ordinaires sont domiciliés dans le pays et huit à l'étranger.

Parmi les membres, dont nous avons à déplorer le décès, citons :

M. *Gaspard Lorétan,* inspecteur cantonal des forêts du Valais. Né en 1836, M. Lorétan est décédé à l'âge de 80 ans, après avoir été durant un an forestier dans la Forêt Noire, 46 ans inspecteur d'arrondissement en Valais et neuf ans inspecteur cantonal.

M. *Ruedi,* inspecteur cantonal des forêts du canton de Zurich, nous a quittés à l'âge de 73 ans, après avoir fonctionné durant 33 années comme inspecteur cantonal.

Forestier enthousiaste et convaincu, M. Ruedi a eu une carrière publique des mieux remplie et des plus utile.

M. *Zurcher,* inspecteur forestier à Sumiswald depuis 1887. Il est décédé, jeune encore, après de longues souffrances héroïquement supportées, avant d'avoir pu donner tout ce qu'on aurait pu espérer de lui. Il laisse le souvenir d'un forestier de talent, d'un citoyen dévoué et d'une nature d'élite, pleuré de tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher.

Comme d'habitude, le caissier vous présentera sous peu un rapport détaillé de l'état de nos finances.

Notons ici seulement que les recettes se sont élevées à fr. 5742. 40 et les dépenses à fr. 4839. 31, laissant un solde créancier de fr. 902. 69,